

**Braccio, Nadia**

---

**De:** Marie-Lyse Brière [oriane39@persona.ca]  
**Envoyé:** 1 mars 2014 14:55  
**À:** Greffe  
**Objet:** Compteurs Communicants phase 2

**Objet : à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)**

Bonjour!

Je vous écris pour donner un exemple de l'attitude obtus et sans concession d'Hydro Québec dans le dossier des Compteurs Communicants.

Le 16 novembre 2013, avertie par une amie qui travaille chez Hydro, à l'effet que nous devrions recevoir d'ici 3 semaines, une lettre nous disant que les Compteurs Communicants arrivent à Rawdon.

Comme j'accumule de l'information scientifique depuis plus d'un an sur le sujet, je réagis dans la semaine même **pour dire à Hydro que je ne veux pas de Compteur à micro-onde dans ou sur ma maison.**

Le 20 novembre 2013, tel que recommandé par le site Refusons Les Compteurs [refusonscompteurs@gmail.com] j'envoie en mon nom une lettre stéréotypé, à M. Daniel Richard, Président de l'Hydro, lettre recommandée.

**En résumé, la lettre signifiait que je ne veux pas de Compteur à micro-onde, mais que je préfère garder mon Compteur Mécanique.**

Mi-décembre, tel que prévue, je reçois la lettre d'Hydro, disant que d'ici 5 ans tous les compteurs mécaniques de Rawdon seront changés pour des Compteurs communicants.

Que le déploiement débutera d'ici quelques mois et que si je ne désire pas ce type de Compteur, je peux me prévaloir de l'Option Retrait MAIS qu'il y aura des frais (137\$ à l'installation + 17\$ mensuel) Toutefois... si je fais ma demande d'ici 30jours j'aurai droit à un rabais de 39\$

Comme j'ai d'jà envoyé ma lettre recommandée, j'attends leur réponse!

**Réponse qui viendra en date du 30 janvier 2014**

**Garder mon compteur mécanique n'est pas une option!!!**

**Une seule possibilité; téléphoner au 1-800-569-2577 et demander un NON communicant ET PAYER!!!**

Lundi matin le 24 fév. Je téléphone au numéro indiqué pour un Compteur NON Communicant Puisque garder mon compteur mécanique n'est pas une option et **IL N'EST ABSOLUMENT PAS QUESTION D'AVOIR UN COMPTEUR COMMUNICANT QUI ENVOIE + DE 1,400 FOIS PAR JOUR DES MICRO-ONDES (SANS PARLER DES ROUTEURS ET DES ANTENNES**

J'ai quand même des questions à poser :

Q : Qui fera l'installation à Rawdon? Hydro ou CapGimini

R : si c'est un non communicant c'est Hydro.

*(Ce qui me console un peu. Je ne fais pas du tout confiance à CapGimini qui est un sous-contractant. En cas de poursuite pour incendie, dû à une mauvaise installation, trop facile de « faire faillite »*

*Et de repartir une autre Compagnie sous un autre numéro)*

Q : Dans votre lettre vous dites « d'ici 5 ans » pouvez-vous préciser?

R : Jamais avant 6 à 8 semaines, le temps que vous preniez une décision

*(J'ai une amie qui s'est fait répondre 3 mois, une autre fin mars, début avril 2014)*

Et là, la dame me demande si je téléphone pour faire ma demande de NON communicant

Je lui dis que oui, **ÉTANT DONNÉ QUE DE GARDER MON MÉCANIQUE N'EST PAS UNE OPTION!**

Je lui parle de ma lettre du 20 nov. elle confirme que ma lettre est bien au dossier.

Et c'est là que ça commence à se compliquer.

Elle m'explique que étant donné que je n'ai pas fait ma demande avant les 30 jours, je n'ai pas droit au rabais de 39\$

Surprise je lui dis que j'ai envoyé une lettre **AVANT MÊME** de recevoir la leur????

Elle me réplique « OUI, MAIS VOTRE LETTRE DISAIT :

**La présente N'EST PAS une demande pour me prévaloir de l'option de retrait proposée par Hydro-Québec. ... donc vous n'avez pas droit au rabais!**

À partir de cet instant, on tourne en rond!

-Je lui parle du moratoire à Rawdon!

Elle me répond que tous les moratoires n'ont AUCUN poids légal.

-Je lui dis que Mme la ministre de l'Énergie a demandé expressément de trouver une solution pour ne pas pénaliser les clients qui veulent un NON-communicant!

Elle répond que c'est une suggestion et non une loi.

-Je lui dis que la Régie de l'Énergie analyse la phase 2 du projet et demande nos commentaires et nos expériences

Elle me répond que « L'HYDRO A SES PROPRES LOIS! »

Je finis par lui dire qu'elle ne respecte pas l'ESPRIT de ma lettre et me fait une réponse de fonctionnaire « By the book »

Mais voyant qu'il n'y a plus rien à en tirer, je demande à parler à un supérieur.

Elle me répond que Mme Villeneuve me téléphonera dans les 48 hres.

Je lui dis merci et m'apprête à raccrocher, quand elle me dit que le processus n'est pas encore complété.....

Et elle me demande si je veux qu'elle recalcule le montant le montant de mes versements mensuels OU si je préfère attendre en Septembre au moment de l'évaluation

**Je n'ai même pas le Compteur (qui n'arrivera peut-être que dans 3 mois mais on veut déjà me le faire payer????? Avant même d'avoir parlé à Mme Villeneuve????)**

**Je lui réponds qu'il n'en est pas question, que c'est un dossier hot et que ça peut changer d'un mois à l'autre et que je préfère attendre.**

Mme Villeneuve m'a effectivement téléphoné en dedans de 48 hres

Je l'ai senti sincère dans son désir de m'accommoder, mais après « consultation » ???

La conclusion c'est que je ne peux avoir le 39\$ de rabais.....

Et elle me répète la même chose que l'autre dame, à savoir que la première phrase de ma lettre du 20 novembre disait :

« **La présente N'EST PAS une demande pour me prévaloir de l'option de retrait proposée par Hydro-Québec. ... »**

**C'EST-CE QUE J'APPELLE UNE ATTITUDE FERMÉE POUR NE PAS DIRE BORNÉE!**

Et je sais bien que les « ordres » ne viennent pas de ces 2 dames qui ont été très polie à mon égard. Et je suis certaine que Mme Villeneuve a vraiment essayé de m'aider.

P.S. Avec des revenus de 750\$ par mois, croyez bien que je suis fondamentalement convaincue De la nuisance de ces Compteurs à Micro-Ondes pour accepter de payer pour un Compteur MOINS dommageable mais qui en émet quand même!

Merci de votre attention.

Marie-Lyse Brière

Rawdon, Q

uébec

[http://quebec.huffingtonpost.ca/andre-fauteux/film-transformateur-de-lannee\\_b\\_4861149.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/andre-fauteux/film-transformateur-de-lannee_b_4861149.html)

Ce film (<http://www.takebackyourpower.net/>) démontre avec éloquence la folie d'imposer à grande échelle une nouvelle technologie dont la sécurité et la sûreté n'ont jamais été démontrées. Et l'injustice commise lorsqu'on impose des frais punitifs aux consommateurs qui demandent plutôt des compteurs non émetteurs. Ne pouvant convaincre ses voisins de partager ces frais, Mme Peric a finalement déménagé dans un appartement éloigné de tels compteurs.

Compteur "Intelligent" ???

3news, Nouvelle-Zélande : "en cinq mois en 2010, les pompiers ont rapporté 422 feux de compteurs intelligents, soit à peine moins que durant la même période l'année précédente."

James Woolsey, ancien directeur de la CIA, l'agence américaine du renseignement : « Un réseau soi-disant intelligent qui est aussi vulnérable [au cyberterrorisme à grande échelle] n'est pas intelligent du tout, il est vraiment stupide.»

CBC News : " un sondage de Toronto Hydro démontre que 80 % des gens qui utilisent les compteurs intelligents ont vu leur facture d'électricité grimper plutôt que diminuer."